



## Référentiel *H+ Formation*

Démarche qualitative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accueil des personnes en situation de handicap
1- Au cours des deux dernières années, la structure de formation a accueilli des personnes en situation de handicap
2- Le référent H+ Formation est en relation avec la direction et l'équipe pédagogique
3 - La structure de formation communique en interne et à l'externe sur la thématique handicap
4 - Un temps spécifique est dédié à la mission H+ Formation
5 - Un document de support à l'entretien d'accueil des personnes en situation de handicap existe et permet d'identifier les besoins (conséquences du handicap, contre-indications, limitations fonctionnelles, capacités d'apprentissage)
6- Des outils de repérage et d'analyse des difficultés des personnes en situation de handicap (capacité et modalités d'apprentissage) sont utilisés
7- La structure de formation accompagne vers la reconnaissance administrative du handicap auprès de la MDPH
8 - La structure de formation a l'habitude de se mettre en relation avec les acteurs externes accompagnant la personne en situation de handicap (avec son accord) pour anticiper les adaptations éventuelles du parcours de formation
9 - La transmission de l'information sur les besoins identifiés des personnes en situation de handicap est assurée en interne (avec leur accord)
L'accessibilité de la structure de formation
10 - Les locaux mobilisés par la structure de formation sont totalement accessibles
11 - Démarches pour tendre vers l'accessibilité universelle : accès à l'information, aux savoirs, aux lieux de formation, à l'hébergement, etc.
La pédagogie adaptée à la situation de handicap
12 - Les contenus et modalités pédagogiques sont adaptés en interne aux besoins des personnes en situation de handicap
13 - La structure de formation mobilise les partenaires pour l'obtention d'aides relatives aux adaptations pédagogiques, aux aménagements de poste (mesures AGEFIPH, FIPHFP, OPCO)
14 - Les experts en matière de compensation du handicap sont mobilisés par la structure de formation
15 - Des réunions pédagogiques existent afin d'assurer le suivi et le réajustement éventuel du parcours des apprenants
16 - La structure de formation organise le transfert des compétences pour développer et pérenniser la mission H+ Formation
17 - Le référent H+ Formation garantit le suivi de toutes les personnes en situation de handicap
18 - Les ruptures de parcours sont analysées
19 - A l'issue de la formation, la personne en situation de handicap bénéficie d'un document formalisant les savoirs acquis
20 - L'information sur l'enquête de satisfaction <i>H+ Formation</i> est faite auprès de tous les apprenants *
Le lien structure de formation / employeur
21 - La structure de formation aide la personne en situation de handicap à trouver un stage/contrat en alternance auprès d'un employeur
22 - Un temps d'identification des besoins spécifiques est instauré entre la structure de formation et l'employeur afin d'intégrer de manière adaptée la personne en situation de handicap en stage ou en alternance
23- La structure de formation est en lien avec l'employeur et assure un suivi durant le stage ou l'alternance
24 - La fin de la formation est anticipée dans une logique d'insertion professionnelle

**\* Une structure engagée dans la démarche H+ Formation est tenue d'informer les personnes en situation de handicap de la possibilité de répondre à l'enquête de satisfaction H+ Formation**

Cette enquête se saisit de façon anonyme et en ligne sur le site [H+ Formation](#)